****

# **ETUDE**

## **Avril 2017**

**LES REGIONS ET LES DIRECTIVES EUROPEENNES CONCERNANT LES ESPACES CÔTIERS ET MARITIMES**

CONTEXTE :

La mise en œuvre de Directives européennes qui ont un impact sur la gestion des espaces côtiers et maritimes est un élément important de l’agenda maritime de la CRPM.

Ces Directives européennes concernent les territoires à tous les niveaux. Les autorités régionales peuvent jouer un rôle important dans le processus de la mise en œuvre et/ou peuvent être impliquées dans les différents aspects de la gestion.

La CRPM développe une analyse du rôle des régions et les interactions terre-mer dans la mise en œuvre de quatre directives en particulier : Directive pour la planification de l’espace maritime (Planification Spatiale Maritime - PSM), la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DSCMM), la Directive Habitats (Natura 2000) et la Directive Oiseaux. Cette étude aidera à déterminer l’état de l’art actuel de la mise en œuvre de ces directives ainsi que les défis auxquels sont confrontés les territoires et les progrès à favoriser. Les résultats seront utilisés pour :

* Alimenter la participation de la CRPM au groupe de coordination de la DCSMM piloté par la Dg Environnement de la Commission européenne, ainsi que l’interaction de la CRPM avec le groupe d’experts MSP de la Dg Mare de la Commission européenne. Ces groupes sont des cadres de réflexion sur la mise en œuvre et l’avenir de ces règlementations.
* Soutenir plus généralement le développement d’avis de la CRPM concernant les règlementations européennes qui ont un impact sur la gestion des espaces côtiers et maritimes. A titre d’exemple, une analyse de la mise en œuvre des Directives Oiseaux et Habitats a été conduite par la Dg Environnement, et conduira à l’élaboration d’un plan d’action visant à régler les difficultés rencontrées.
* Renforcer le soutien que la CRPM peut apporter à ses régions membres dans le développement de projets de coopération
* Soutenir l’étude sur l’état des lieux de l’implémentation de la PSM, dans le cadre des projets SIMNORAT et SIMWESTMED dans lesquels la CRPM participe activement.

LE QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire est divisé en 3 principales sections thématiques :

Les enjeux liés à la gestion des espaces côtiers et maritimes dans les régions

L’action des régions :

* Les compétences réglementaires des régions
* Les autres modes d’actions des régions
* L’importance donnée aux interactions Terre-Mer

Les propositions des régions concernant l’avenir des Directives :

* La participation effective des régions aux processus mis en place par les Etats
* L’efficacité des Directives pour résoudre les enjeux des territoires
* Les propositions pour améliorer les Directives

Nous remercions de bien vouloir renvoyer les réponses pour le **30/06/2017** à l’adresse lise.guennal@crpm.org .

Pour toute question n’hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de la CRPM.

Email: lise.guennal@crpm.org / clare.booth@crpm.org / Tel: +33 (0)2 99 35 40 50.

**LES REGIONS ET LES DIRECTIVES EUROPEENNES CONCERNANT LES ESPACES CÔTIERS ET MARITIMES**

\*Réponse obligatoire

## Informations Générales

1. **Région \***
2. **Contact \***
3. **Titre \***
4. **Email \***
5. **Téléphone \***

## LES ENJEUX LIES A LA GESTION DES ESPACES COTIERS ET MARITIMES DANS LES REGIONS

1. **Quels sont les principaux enjeux dans votre région concernant la gestion des espaces côtiers et maritimes ? Quels sont les principaux secteurs qui soulèvent des enjeux en termes de gestion des espaces côtiers et maritimes dans votre région ? A titre d’exemple, y a-t-il des enjeux ou conflits potentiels liés au développement des énergies marines, des loisirs maritimes, de la protection des côtes contre l’érosion ou le changement climatique, du transport maritime ou des activités de pêche et d’aquaculture ?**
2. Y a-t-il des enjeux transfrontaliers liés à la gestion des espaces côtiers et maritimes dans votre région ? Si oui, pouvez-vous donner des exemples ?

## L’ACTION DES REGIONS

## Les compétences règlementaires des régions

1. **Quelles sont les principales compétences réglementaires de votre Région en lien avec la mise en œuvre des directives :**
* **DCSMM**
* **MSP**
* **Habitats**
* **Oiseaux**
1. **Est-ce que votre Région a une politique à côté et /ou en plus de la politique du gouvernement national en lien avec la mise en œuvre des directives :**
* **DCSMM**
* **MSP**
* **Habitats**
* **Oiseaux**
1. **Pouvez-vous-fournir des documents expliquant le processus mis en place par les autorités nationales de votre pays pour la mise en œuvre des Directives (indiquant notamment les acteurs principaux impliqués) ?**

## Les autres modes d’action des régions

1. **Quels sont les autres modes d’action de votre région indépendamment des compétences règlementaires ? Par exemple, votre région a-t-elle un rôle dans la recherche de consensus entre les acteurs du territoire concernant la définition de zones pour le développement des énergies marines, les loisirs maritimes, ou d’autres activités ?**
2. **Quels sont les liens mis en place avec d’autres parties prenantes et acteurs du territoire dans le cadre de la mise en œuvre des Directives DCSMM, MSP, Habitats et Oiseaux ? Quels sont les liens mis en place avec les citoyens /société civile dans ce cadre ?**

## L’importance donnée aux interactions Terre-Mer

1. **Pouvez-vous donner des exemples concrets de l’importance du lien Terre-Mer dans la gestion des espaces côtiers et maritimes dans votre région ?**
2. **La dimension du lien terre-mer vous semble-t-elle suffisamment prise en compte dans la mise en œuvre des directives dans votre région/pays ? Pouvez-vous expliquer pourquoi ?**

## LES PROPOSITIONS DES REGIONS CONCERNANT L’AVENIR DES DIRECTIVES

1. **Comment votre région est-elle associée à :**
* **La stratégie marine mise en œuvre dans le cadre de la DCSMM ?**
* **Par rapport à la directive MSP, un plan de planification spatiale maritime ?**
* **Des zonages liés aux Directives Habitats et Oiseaux ?**
1. **Votre région estime-t-elle que les Directives DCSMM, MSP, Habitats et Oiseaux sont efficaces pour résoudre des enjeux liés à la gestion des espaces côtiers et maritimes dans votre région ?**
2. **Quelles seraient vos propositions pour améliorer le contenu et la mise en œuvre des Directives DCSMM, MSP, Habitats et Oiseaux dans le futur ?**
3. **Autres commentaires :**



**Contacts: Damien Périssé,** Director in charge of maritime affairsDamien.perisse@crpm.org

**Lise Guennal,** Project officer**,** lise.guennal@crpm.org

**The Conference of Peripheral Maritime Regions (CPMR) brings together some 160 Regions from 25 States from the European Union and beyond.**

Representing about 200 million people, the CPMR campaigns in favour of a more balanced development of the European territory.

It operates both as a think tank and as a lobby group for Regions. It focuses mainly on social, economic and territorial cohesion, maritime policies and accessibility.

[**www.cpmr.org**](http://www.cpmr.org/)

**www.crpm.org**

**Through its extensive network of contacts within the EU institutions and national governments the CPMR has, since its creation in 1973, been targeting its action towards ensuring that the needs and interests of its Member Regions are taken into account in policies with a high territorial impact.**

**It focuses mainly on social, economic and territorial cohesion, maritime policies and blue growth, and accessibility. European governance, energy and climate change, neighbourhood and development also represent important areas of activity for the association.**

**CONTACT:**

**6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes – France**

**Rond-Point Schuman 14, 1040 Brussels - Belgium**

**Tel: + 33 (0)2 99 35 40 50**

**Email:** **secretariat@crpm.org****; Website:** [**www.cpmr.org**](http://www.cpmr.org)

**CONTACT:**

 6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes Rond-Point Schuman 14, 1040 Brussels

 Tel: + 33 (0)2 99 35 40 50 Tel: +32 (0)2 612 17 00

Website: [www.cpmr.org](http://www.cpmr.org/)